



FACULTE DE MEDECINE HENRI WAREMBOURG

59045 LILLE Cedex

CONSEIL PLENIER DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2011

Noms	Présents	Représentés	Excusés
------	----------	-------------	---------

Collège A

Pr DEFEBVRE Luc	X		
Pr DERUELLE Philippe	X		
Pr DRIZENKO Antoine	X		
Pr FLIPO René-Marc	X		
Pr GOSSET Didier	X		
Pr JUDE Brigitte			X
Pr LACROIX Dominique	X		
Pr PRUVOT François-René			X
Pr SABLONNIERE Bernard		X	
Pr TILLIE-LEBLOND Isabelle			X

Collège B

Dr AUBERT Sébastien	X		
Dr BARONCINI Marc			X
Dr CAIAZZO Robert	X		
Dr DELHAES Laurence			X
Dr HOSSEIN-FOUCHER Claude	X		
Dr LEROY-MARTIN Brigitte		X	
Dr SAVARY Jean-Bernard	X		
Dr SZURHAJ William	X		

Collège des Praticiens Hospitaliers

Dr DUBRULLE Frédérique	X		
Dr LANGLOIS Stéphane			X

Collège des Etudiants

M. AZZOUZ Ramy		X	
M. BACQUET Maxime			X
Mlle BAZUS Hélène			X
Mlle BESNARD Lucie			X
M. GEBSKI-WEMEAU Arthur			X
Mlle HEROGUEL Perrine	X		
M. HOCQUET Bastien			X
M. HUSSON Kevin			X
M. NAESSENS Romain			X
Mlle TRAILIN Barbara			X

Collège A.I.T.O.S.

M. BRUE Jean-Michel	X		
M. MARECHAL Xavier	X		

Noms	Présents	Représentés	Excusés
------	----------	-------------	---------

Personnalités Extérieures

M. PERCHERON Daniel			X
Dr RAULT Jean-François			X
Dr DACQUIGNY René-Claude			X
Dr PERRIN Joëlle			X
Dr DELFORGE Bruno			X
M. LACOSTE Olivier			X
M. LAMBLIN Philippe			X

Membres à titre consultatif

Mme RICARD Gwenaëlle	X		
Pr COSSON Michel			X
Mme DEI CAS Paula	X		
M. MORICE Yvonnick	X		
Pr DESTEE Alain			X

Membre coopté

Pr GLANTENET Raymond	X		
----------------------	---	--	--

Invités

Pr BOULANGER Eric	X		
Pr TRUFFERT Patrick			
Dr YTHIER Hubert			
Dr CHENAUD Michel			
Dr CHOCHOIS Stéphane			
M. CAVROIS Daniel	X		
Pr JOURDAIN Mercé	X		
Dr BESSE Marie-Dominique	X		

Monsieur le Doyen accueille Monsieur Yvonnick MORICE, Directeur général du CHRU, qui nous fait l'honneur de siéger en qualité de membre invité du conseil. Pour souligner les relations étroites entre nos deux instances, il suggère de prévoir la modification des statuts du conseil de faculté pour nommer le directeur général du CHR membre permanent, ce qui correspondrait davantage à la réalité de notre collaboration.

I – APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES SEANCES DU 16 MAI ET DU 20 JUIN

Sur le compte rendu du 16 mai, les étudiants signalent des inversions de leurs interventions : Flore CHAGNON à la place de Barbara TRAILIN et Kevin HUSSON à la place de Romain NAESENS.

Sur le compte rendu du 20 juin, Monsieur le Professeur Antoine DRIZENKO signale, sur le point IV, qu'il faut lire thèse universitaire et non thèse d'exercice.

Ces deux comptes-rendus vont être rectifiés en conséquence, puis approuvés (Décision n° 11/015).

Monsieur le Doyen souhaite débiter le conseil par l'annonce d'une bonne nouvelle : les résultats de nos étudiants aux ECN 2011 sont bien meilleurs que ceux des années précédentes et leur permettent d'être classés en rang favorable pour les choix des disciplines de spécialité. La faculté remonte ainsi à la 14^{ème} place du classement national (sur 35), contre 29^{ème} sur 39 l'année précédente.

Monsieur le Professeur Dominique LACROIX présente l'analyse évolutive des promotions de ces trois dernières années en tenant compte des effectifs et des numerus clausus. Nos étudiants ont nettement progressé en se situant davantage dans les deux premiers quartiles (soit dans les 1500 premiers).

Au vu de ces résultats encourageants, nous pouvons espérer gagner encore 4 à 5 places dans le classement et avoir l'ambition de faire partie des 5 premiers.

II - PACES

- Règlement des études (Annexe 1)

Monsieur le Professeur Philippe DERUELLE présente les modifications apportées par rapport au règlement de l'an passé :

- Un rééquilibrage entre les matières pharmaceutiques et médicales est opéré entre les semestres. C'est pourquoi l'unité d'enseignement n° 5 sera désormais enseignée au premier semestre et comportera 30 QCM pour une heure d'épreuve.
- Dans l'UE 1, il y aura à la fois des QCM avec et sans patron de réponse.
- L'apposition de paraphe et ou signes distinctifs est interdite sur les copies.
- Afin d'éviter la fraude liée à la miniaturisation des dispositifs électroniques, les étudiants doivent avoir les oreilles visibles et dégagées pendant toutes les épreuves du concours.
- Le jury du concours a la possibilité de ne pas attribuer la totalité des places du numerus clausus si le niveau des candidats est trop faible. A titre informatif, les moyennes des derniers admis par filière pour le concours 2011 sont respectivement de 11.7/20 pour la médecine, 10.9/20 pour l'odontologie, 10/20 pour les sages-femmes et 8/20 pour la pharmacie.

Monsieur le Doyen constate que 8/20 est une note déjà très basse et que d'autres facultés ont aussi admis des étudiants ayant moins de la moyenne par crainte de baisse du numerus clausus. Ceci étant, il faut malgré tout limiter ces possibilités, d'autant que les études de pharmacie attirent moins les étudiants qu'auparavant et que la baisse de niveau risque de s'accroître. Monsieur SAVARY espère que cette mesure incitera davantage les étudiants à choisir la filière de pharmacie par attrait pour le métier et non par stratégie pour éviter l'échec.

Le règlement est ensuite mis au vote et adopté (Décision n° 11/016).

- Surveillance vidéo des amphithéâtres

Monsieur le Doyen indique que la rentrée des étudiants de première année s'est bien passée : les amphithéâtres sont calmes, la rotation équitable marche très bien et les étudiants sont studieux.

Depuis cette rentrée, des caméras de vidéo-surveillance sont installées dans les amphithéâtres, avec un large champ de prises de vue qui permet facilement de repérer les perturbateurs et ceux qui abiment le mobilier, notamment les dossiers et assises de chaises. Les enregistrements sont conservés pendant 15 jours et peuvent être transmis à la commission de discipline de l'université en vue de poursuites disciplinaires s'il y a lieu.

- Dates du concours

La première partie du concours aura lieu les 15 et 16 décembre prochain à Douai, hall des expositions de Gayant. Les épreuves seront étalées sur deux jours et débuteront en milieu de matinée afin de tenir compte d'éventuelles contraintes météorologiques et de circulation. Le stationnement y est aisé et de grandes salles annexes peuvent être ouvertes pour permettre aux étudiants de déjeuner à l'intérieur en cas d'intempéries.

Le choix de Douai est également confirmé pour la seconde partie du concours des 9, 10 et 11 mai 2012. Leur tarification est en effet très attractive et permet une grande souplesse d'organisation et de préparation.

III - MED 2 - DCEM1

- Modalités de validation en MED 2

Monsieur le Professeur Philippe DERAMBURE présente l'organisation de la deuxième année d'études médicales, désormais abrégée en MED 2. Pour le détail, se reporter en annexe 2.

L'année est désormais divisée en deux semestres qui font l'objet d'une validation séparée. Les examens de rattrapage pour les deux sessions sont programmés en septembre. Aucune dette n'est plus autorisée pour le passage en année supérieure ; il faut impérativement avoir validé les deux semestres. En cas de doublement, les stages doivent être refaits et l'unité de stage ne peut pas être conservée. La dernière nouveauté concerne la création de Questions Rédactionnelles Multi-disciplinaires (QRM). Ces QRM seront rédigées par des enseignants de disciplines différentes et se déclineront en plusieurs petites questions. Elles feront l'objet d'une grille de réponse validée par un jury.

Monsieur le Doyen remercie de cette présentation et salue l'efficacité avec laquelle le travail de réflexion et de rédaction a été mené, vu l'ampleur de la réforme et les délais contraints. Il cède ensuite la parole à Monsieur SAVARY qui souhaite obtenir des précisions sur les modalités de correction des QRM.

Monsieur DERAMBURE explique que les QRM seront élaborées par une commission d'examineurs qui aura pour rôle de valider les énoncés et les grilles de réponse. Nous allons tester pour cette année le système d'organisation et de corrections déjà adopté en DCEM4 (les corrections sont faites en groupe par les chefs de clinique, à l'aide d'un logiciel spécifique, et sous l'autorité des enseignants ayant élaboré les questions). Le temps d'élaboration de ces QRM sera forcément plus long mais la correction sera d'autant facilitée et plus rapide.

Monsieur Clément HOFFMANN fait valoir que la sémiologie est désormais répartie dans toutes les matières, ce qui lui semble plus difficile à apprendre, et que la note éliminatoire de 9/20 pour les enseignements intégrés est jugée trop élevée par les étudiants.

Monsieur DERAMBURE rappelle qu'avant cette réforme, la note éliminatoire pour les enseignements intégrés était fixée à 10/20 (12/20 à l'Université de Rouen selon le complément apporté par Monsieur GOSSET). Cette disposition est donc plus favorable à l'étudiant. De même, Monsieur LACROIX rappelle qu'il existe une compensation entre les QRM et QCM qui joue également au bénéfice des étudiants.

Enfin, Monsieur SAVARY mentionne qu'il faut faire abstraction de cette idée de note éliminatoire car la vocation de la faculté est de former de bons professionnels, qui doivent être bons dans tous les domaines.

Pour conclure, Monsieur le Doyen précise que la finalité de cette réforme est de permettre aux étudiants d'acquérir de bonnes bases et méthodes de travail et commencer à se préparer, dès la deuxième année, pour l'ECN. Les programmes ont été mis en corrélation dans ce but.

Le règlement est ensuite mis au vote et adopté (22 pour, zéro contre, zéro abstention) (Décision n° 11/017).

- Modalités de validation en DCEM1 (Annexe 3)

Le règlement des études du DCEM 1 est présenté par Monsieur le Professeur LACROIX qui expose de simples modifications mineures du contenu, en attendant l'application de la réforme de la troisième année (MED 3) qui entrera en vigueur en septembre 2012.

Des épreuves anticipées auront lieu en janvier. Il n'y a pas de modifications dans le détail des disciplines mais des ajustements pour l'anglais qui fera désormais l'objet d'un examen continu en plus de l'examen terminal, avec 2 résumés d'articles, ainsi que l'introduction d'une initiation à la lecture critique d'article.

Monsieur HOFFMANN demande s'il y aura la note éliminatoire de 6/20 en LCA. Monsieur LACROIX lui réponds que ce n'est pas le but recherché ici : il s'agit de permettre aux étudiants d'acquérir dès à présent des réflexes en prévision des ECN, où cette matière est toujours présente. Par contre, cette matière fera l'objet d'une notation pour permettre aux étudiants de s'évaluer.

Le règlement est mis aux voix et adopté (Décision n° 11/018).

- ED de simulation

La parole est ensuite donnée à Madame le Professeur JOURDAIN pour la présentation des ED de simulation et du règlement des études de DCEM2.

Avec l'ouverture du centre de simulation et d'apprentissage du geste, les étudiants devront suivre des séances de formation sur mannequins, en remplacement d'une période de stage. Il est prévu de commencer ces séances au 3^{ème} trimestre pour les étudiants de MED 2, pour l'apprentissage des gestes pédiatriques, puis de les étendre aux étudiants de DCEM1 à la rentrée 2012.

IV – DCEM2 - DCEM3

- Règlement DCEM2

Le détail de l'organisation de l'année est repris dans l'annexe 4.

Pour cette rentrée, il ne sera désormais accepté qu'une seule absence injustifiée par quadrimestre, et non plus une absence par discipline comme c'était le cas avant. A compter de la seconde absence injustifiée une pénalité d'un demi-point sur 20 sera appliquée à la note de l'UE correspondante (réduction maximale limitée à 1,5 points sur 20 par UE en cas d'absences multiples).

Le passage en année supérieure ne sera possible qu'à condition d'avoir au maximum une seule dette. La note éliminatoire à 6/20 aux dossiers reste identique à celle de l'année passée.

Un membre du conseil demande si c'est constructif de faire doubler un étudiant qui n'a raté que la LCA. Madame JOURDAIN rappelle que l'instauration de la dette concerne les UE, ECL, LCA et l'oral et permet justement d'éviter ce doublement.

Monsieur le Professeur René-Marc FLIPO souhaite une précision sur l'examen oral : si tous les enseignements n'ont pas pu être réalisés, les étudiants seront-ils quand même interrogés sur l'ensemble des items ? Pour lever cette ambiguïté de compréhension, Monsieur LACROIX indique qu'il y a un livret des questions d'oral remis en début d'année ; les étudiants seront interrogés sur les questions contenues dans ce livret.

Le règlement est mis aux voix et adopté (Décision n° 11/019).

- Réglementation en DCEM3 (Annexe 5)

Madame JOURDAIN expose ensuite l'organisation du DCEM3. Il n'y a pas de changement particulier dans le règlement des études, sauf pour le régime des absences.

Monsieur SAVARY demande s'il y a des critères pour tolérer une absence en ED. Madame JOURDAIN lui répond que les absences peuvent revêtir des formes variables et que la tolérance reste à l'appréciation du responsable de la matière.

Mademoiselle Perrine HEROGUEL demande si les modalités de validation sont identiques entre les sessions de juin et de septembre. Madame JOURDAIN confirme que c'est désormais le cas. Un étudiant est autorisé à passer en année supérieure (DCEM 4) dès lors que le DCEM 2 et le DCEM 3 ont été totalement validés (UE, oral, ECL, LCA, stages hospitaliers).

Le règlement est adopté (Décision n° 11/020).

- Maîtres de stage de 2nd cycle et stage de médecine générale de DCEM3

Monsieur le Doyen rappelle le cadre général qui impose d'offrir des stages d'externe en médecine générale, ce qui a pu être amorcé cette année grâce à l'envoi d'un courrier commun, ARS et Faculté, pour solliciter de futurs maîtres de stage. La centaine de réponses reçues nous permet de proposer dès cette année des stages au second cycle. Les nouveaux maîtres de stage ont été nommés pour un an, à titre provisoire, en attendant d'obtenir leur agrément.

Monsieur le Professeur Eric BOULANGER intervient pour indiquer que les répartitions débuteront le 3 octobre : 50 postes seront offerts aux étudiants de DCEM3 qui seront affectés en binômes chez 2 médecins généralistes, par période de 3 semaines de stage dans chacun des 2 cabinets. Par contre, la décision a été prise de ne pas proposer de stage de médecine générale pendant l'été dans la mesure où les praticiens prennent leurs congés et les étudiants qui le souhaitent effectuent des stages à l'étranger.

Monsieur le Professeur Raymond GLANTENET rappelle les termes de l'arrêté du 10 août 2010 qui prévoit qu'il faut un an d'exercice avant de pouvoir accueillir un stagiaire, et que la nouvelle dénomination de la fonction s'intitule : « praticien agréé-maître de stage des universités ». Le Professeur GOSSET précise que ce décret concerne le 3^{ème} cycle et que l'appellation ne s'applique qu'aux maîtres de stage de 3^{ème} cycle qui seront nommés dans le futur.

Les étudiants de DCEM2 sont trop jeunes pour aller en stage de médecine générale, et ceux de D4 sont focalisés sur les ECN. Le compromis de stages en DCEM 3 est à ce jour la solution idéale.

Monsieur FLIPO signale que certains étudiants de DCEM 2 sont intéressés, mûrs et ouverts d'esprit, pour prendre ces stages et Monsieur GLANTENET estime que les étudiants de fin de DCEM 2 et ceux de DCEM3 sont un bon compromis.

V – DCEM4

- Redoublement

Monsieur LACROIX signale la parution du décret du 10 août 2011 modifiant certaines dispositions relatives au 3^{ème} cycle des études médicales : Les étudiants en 6^e année de médecine (DCEM4) auront désormais la possibilité de redoubler sous certaines conditions, afin de tenter une deuxième fois leur chance aux ECN et d'améliorer leur classement.

Jusqu'à présent, les étudiants en DCEM4 n'avaient pas le droit de redoubler leur année (sauf cas exceptionnels). Cependant en pratique, certains étudiants choisissaient d'invalider leur dernier stage d'été, après les ECN, ou certains examens de 6^e année pour se ménager la possibilité de les repasser, ce qui créait une inadéquation avec les postes offerts, notamment ceux de médecine générale ou de médecine du travail qui restaient vacants.

Désormais, le doublement sera étudié par une commission ad-hoc et ne sera accordé que pour cas exceptionnel, motif sérieux et dûment justifié. Le fonctionnement de cette commission sera précisé ultérieurement par arrêté complémentaire.

Ce nouveau texte ne précise pas pour l'instant quel sera le statut de l'étudiant doublant (a priori il sera « auditeur-libre », ni s'il devra effectuer de nouveau les stages.

Mademoiselle HEROGUEL demande à quelle période se réunira cette commission : avant ou après le passage de l'ECN ? Monsieur LACROIX répond qu'il faut attendre la parution de l'arrêté. Monsieur

BOULANGER précise qu'au mois de juin dernier, nous avons déjà mis en place, à titre consultatif, une commission ayant le même objet. Le décret d'août 2011 vient confirmer notre pratique.

Monsieur le Professeur Antoine DRIZENKO informe le conseil du comportement de quelques étudiants de DCEM3, lors des examens oraux du mois de juin, étudiants qui préfèrent doubler leur DCEM 3 dans l'optique de bien se préparer au DCEM4. Monsieur Rami AZZOUZ confirme cette tendance où les étudiants souhaitent une année de préparation intensive en amont du passage du DCEM4, pour être certains d'obtenir ensuite un bon classement aux ECN, ce qui peut malgré tout s'avérer être un pari risqué.

- Résultats des ECN 2011 et début de la procédure de choix

La procédure de choix débute aujourd'hui et pour l'instant fonctionne lentement. Monsieur le Doyen fait lecture aux membres du conseil du communiqué du Centre National de Gestion expliquant que la lenteur et la saturation du site sont liées au nombre important de connexions (plus de 100 000 lors de la première journée). De ce fait, il s'avère impossible de faire passer les 1200 étudiants par jour comme initialement prévu. En conséquence, les plages horaires de choix sont élargies de 8 heures à 22 heures et 3 jours supplémentaires sont octroyés pour permettre d'enregistrer la totalité des choix.

Mademoiselle HEROGUEL signale que les étudiants ont été très inquiets de ces dysfonctionnements et que certains auraient même été contactés par le CNG pour faire leur vœux directement par téléphone, sans vérification préalable de leur identité.

Monsieur AZZOUZ tient à souligner l'amateurisme du CNG et déclare que l'ANEMF a d'ores et déjà préparé une motion réclamant le retour à l'organisation d'un amphi de garnison.

VI – PRESENTATION DU NOUVEAU SITE INTERNET DE LA FACULTE

Monsieur le Docteur William SZURHAJ présente l'architecture du nouveau site internet qui va être mis en ligne en fin de semaine. Notre site datait de plus de 10 ans et nécessitait une réactualisation de son contenu et de sa présentation, notamment pour être conforme à la charte graphique de l'Université.

Des groupes de travail hebdomadaires ont eu lieu pendant toute l'année pour réfléchir au contenu et aller à la rencontre des différents personnels, laboratoires et services pour étudier leurs besoins et leurs attentes. A cet effet, Monsieur SZURHAJ tient particulièrement à remercier le groupe de travail constitué autour de Monsieur Christian DELSOL et de Madame Vasseur, Monsieur le Docteur Olivier GAILLOT ainsi que tous les personnels qui se sont rendus disponibles pour participer à cette refonte.

Enfin, il signale que l'autre grande nouveauté de ce site est de transférer tous les cours sur le campus virtuel de l'université.

Monsieur SAVARY souhaite savoir si des liens et renvois sont possibles et prévus vers le site du CHRU ? Monsieur Yvonnick MORICE se dit également preneur de l'idée. Monsieur SZURHAJ explique que nos deux sites internet répondent à des chartes graphiques très différentes mais que la suggestion d'afficher nos partenariats est réalisable.

En complément de la présentation, Monsieur BOULANGER précise que le Service des relations internationales de l'Université va offrir son aide et un financement pour prendre en charge la traduction du site en plusieurs langues étrangères.

VII - FMC

Madame le Docteur Marie-Dominique BESSE, Directrice du Département, présente la création du diplôme d'AUEC pour la formation pédagogique des maîtres de stage qui vont accueillir des étudiants en médecine générale. Cette formation est du même type que celle proposée aux chefs de clinique qui accueillent les étudiants en stage hospitalier (Annexe 6).

Deux sessions de cette AUEC sont programmées les 24 septembre et 3 décembre. La validation de cette formation est un préalable nécessaire avant de pouvoir accueillir les étudiants en stage en cabinet.

Monsieur GLANTENET souhaite intervenir sur la légitimité de cette formation. Il se dit surpris, d'une part sur la composition des intervenants dans ce diplôme, en soulignant que la discipline de médecine générale est une spécialité bien particulière et que les maîtres de stage doivent être formés par leurs pairs, et d'autre

part sur le coût financier de l'inscription qui est demandé alors qu'une formation nationale, gratuite existe par ailleurs et verse en plus une indemnité compensatrice au généraliste pour la fermeture des consultations.

Monsieur le Doyen indique que la formation proposée par l'AUEC est une formation d'ordre pédagogique, et de ce fait relève clairement du domaine d'intervention de la faculté elle-même. Madame BESSE abonde dans le même sens et précise d'ailleurs que lors de la journée de formation des chefs de clinique, toutes les disciplines ne sont pas non plus représentées. Il est également indiqué que l'inscription à cette formation est gratuite, les médecins peuvent être rémunérés par une subvention de l'ARS comme le prévoient les textes.

VIII - REVISION DES EFFECTIFS HOSPITALO-UNIVERSITAIRES POUR L'ANNEE 2012 (COMPLEMENT)

Un emploi de PUPH sera libéré par un départ en retraite en Chirurgie Générale. Nous demandons le redéploiement de cet emploi vers la Chirurgie orthopédique et Traumatologique (Médecine de Sport). Cet emploi avait été demandé sans emploi vacant lors du conseil de Faculté du 20 juin 2011.

La mise à disposition d'un poste de MCUPH au profit de la Faculté de Pharmacie (Dr ALLORGE) a été confirmée, et libère un emploi en Biochimie et Biologie Moléculaire. Nous demandons le maintien de ce poste dans la discipline.

- Révision des effectifs - Département de Médecine Générale

Au 1er septembre 2011 :

- Monsieur Jean-Marc LEFEBVRE a été nommé Professeur Associé des Universités à mi-temps de Médecine Générale
- Monsieur Denis DELEPLANQUE a été nommé Maître de Conférences Associé des Universités à mi-temps de Médecine Générale
- Monsieur Nassir MESSAADI a obtenu un poste de Maître de Conférences Associé de Médecine Générale à la condition qu'il démissionne de son poste Praticien Hospitalier. Actuellement, il n'a pas pu être nommé. Nous n'avons pas encore reçu l'arrêté de fin de fonctions.

- Recrutement des chefs de clinique en région au 1^{er} novembre 2011 - Information

Le comité de sélection des chefs de clinique en région s'est déroulé ce matin.

8 demandes de postes ont été réceptionnées.

5 dossiers ont été retenus :

- 1 poste en Gynécologie Obstétrique avec le CH de Dunkerque pour Mademoiselle Céline CASTELLIER
- 1 poste en Gynécologie Obstétrique avec le CH de Valenciennes pour Monsieur Florent BERTAGNA
- 1 poste en Gastroentérologie avec le CH de Valenciennes pour Mademoiselle Medina BOUALIT
- 1 poste en Chirurgie Maxillo-Faciale avec le CH de Boulogne pour Monsieur Jonathan ELBAZ
- 1 poste en Médecine Générale : au départ le poste avait été demandé pour Mademoiselle Tiphanie BOUCHEZ pour un partage d'activité avec la maison de la santé pluridisciplinaire de Lille Sud. Le Conseil Régional n'a pas retenu ce financement mais propose de prolonger d'un an à titre exceptionnel le contrat de Monsieur Alexis CHUDY qui partage son activité avec la Maison de Santé de Laventie. Mademoiselle le Docteur BOUCHEZ sera donc nommée sur un poste de CCA classique

3 dossiers n'ont pas été retenus :

- 1 poste en Chirurgie Maxillo-Faciale avec le CH d'Arras
- 1 poste en Médecine Physique et Réadaptation avec le Centre Marc Sautet
- 1 poste en Radiologie et Imagerie Médicale avec le CH de Valenciennes

Le poste en Radiologie et Imagerie Médicale avec le CH de Lens pour Mademoiselle Aurélie DEHAENE a été prolongé pour 18 mois ; elle avait été nommée par anticipation au 1er mai 2011.

IX – RESULTATS DE LA COMMISSION EMPLOI DU 8 SEPTEMBRE

La commission emploi de la faculté s'est tenue le 8 septembre avec pour ordre du jour la titularisation de personnels mono-appartenants et nos souhaits de postes (créations et/ou ouverture de concours) pour l'année prochaine.

Pour le détail des postes demandés, se reporter en annexe 7.

X – JOURNEE RECHERCHE DU 7 NOVEMBRE 2011

Monsieur le professeur Bernard SABLONNIERE informe de l'organisation d'une journée thématique dédiée à la présentation des équipes et laboratoires de recherche afin de permettre à chacun de se connaître et se mettre en contact. Cette journée intitulée « What's up au Pôle Recherche : from mice to men » se déroulera le 7 novembre en salle du conseil à partir de 8h45.

XI – REGLEMENT DES ETUDES DE L'INSTITUT D'ORTHOPHONIE (Annexe 8)

Suite aux remarques formulées lors du conseil précédent Madame Paula DEI CAS, Directrice de l'Institut d'Orthophonie, présente une nouvelle rédaction de l'article 7 bis.

A titre complémentaire, elle informe qu'une réforme nationale des études est actuellement en cours pour aligner la formation sur un cursus de type « LMD ». Cette réforme devra entrer en vigueur à la rentrée prochaine, septembre 2012.

Le règlement est mis aux votes et adopté (Décision n° 11/021).

XII – QUESTIONS DIVERSES

Les étudiants souhaitent prendre la parole: tout d'abord Monsieur AZZOUZ pour signaler que la procédure de choix se prolongera jusqu'à 19 heures au lieu de 18 heures et s'arrêtera au 500^{ème} étudiant ; puis Monsieur HOFFMANN pour exprimer sa déception et son découragement estimant ne pas être assez écouté. Il annonce également sa décision de démissionner à la fois du conseil de faculté et de la présidence de l'ACEML.

Monsieur le Doyen se déclare désolé par cette décision mais ne peut que constater l'absence régulière de participation des élus étudiants aux différentes instances et réunions préparatoires auxquelles ils sont pourtant conviés. Monsieur LACROIX souligne qu'ils n'ont pas du tout été présents pour les étapes de la réforme des deuxième et troisième années, ni même pour l'élaboration d'une charte des stages, ce qui est vraiment dommage car leur opinion était pourtant recherchée. Monsieur SAVARY termine en expliquant que la politique de la chaise vide est une mauvaise stratégie car elle ne permet pas de faire entendre une voix différente.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, le conseil se conclut à 21 heures.

Le Doyen,

Didier GOSSET